



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-573

Déposé le : 13.09.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

« **Promotion du saucisson vaudois** » : le rotoillon du Conseil d'Etat

## Texte déposé

Le 3 novembre 2015, le Grand Conseil a voté un crédit de 4 millions de frs destiné à la construction et à la rénovation des porcheries vaudoises ainsi qu'au soutien de la filière vaudoise du porc. Cet investissement doit permettre aux porcheries vaudoises de respecter les nouvelles normes fédérales en vigueur depuis 2008, qui imposent le renforcement des conditions de détentions des animaux. Au moment du vote, le Conseil d'Etat indiquait que 72 % des porcheries vaudoises n'étaient pas aux normes.

Avec ce décret, le département chargé de l'économie et du sport (DECS) poursuit un double objectif puisqu'il entend « élever la filière de la viande porcine au rang de filière stratégique pour le canton ». L'exposé des motifs rappelle d'ailleurs que les produits à base de viande de porc (saucisson vaudois, saucisse aux choux, boutefas, ...) revêtent une importance particulière dans la filière agro-alimentaire vaudoise. Dans la mesure où la demande en viande de porc pour la fabrication de ces produits est largement supérieure à l'offre vaudoise, ce crédit de 4 millions est alors perçu comme un levier intéressant pour soutenir les « dignes représentants de notre patrimoine culinaire » (EMPD 247).

Malgré quelques rares voix discordantes inquiètes de l'impact environnemental d'exploitations pouvant accueillir en moyenne 500 à 600 places, le crédit a été largement soutenu par le parlement. La volonté du Conseil d'Etat de développer une production locale, de qualité, respectueuse de l'environnement et proposant des conditions d'élevage exemplaires aura sans doute séduit les députés. Or, suite à la récente diffusion d'images faisant apparaître des conditions d'élevage scandaleuses, ce projet laisse un goût amer...

Nous avons donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il attendu 2015 pour soutenir la mise en conformité des porcheries vaudoises aux nouvelles normes fédérales ?
2. Depuis le vote du Grand Conseil, comment ces 4 millions ont-ils été dépensés ?
3. Comment le Conseil d'Etat entend-il réparer le dégât d'image considérable que représente le comportement inadmissible de certains producteurs pour l'ensemble de la profession ?
4. Comment le Conseil d'Etat peut-il garantir que la filière agro-alimentaire qu'il entend mettre en place respectera des conditions d'élevage dignes « de notre patrimoine culinaire vaudois » ?
5. Quelles garanties le Conseil d'Etat entend-il donner au Grand Conseil quant à l'utilisation judicieuse des 4 millions votés ?
6. Le Conseil d'Etat entend-il favoriser les productions exemplaires du point de vue environnemental et du respect des animaux ?
7. Le Conseil d'Etat entend-il informer régulièrement notre parlement sur la mise en œuvre de sa « stratégie de valorisation » de la filière porcine ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Venizelos Vassilis

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)